

Rapport de consultation publique : Comité consultatif intérimaire sur les paiements de détail

29 et 30 juillet 2020

Résumé

Le Comité consultatif intérimaire sur les paiements de détail a tenu sa deuxième réunion les 29 et 30 juillet 2020. Les participants ont poursuivi leur discussion sur les pratiques actuelles en matière de détention et de protection des fonds des utilisateurs finaux et ont commencé à parler des concepts relatifs au risque opérationnel.

Qui nous avons consulté		
Participants : <ul style="list-style-type: none">• Banque du Canada• Ministère des Finances• Moneris• Nanopay• PayPal• Paytm• Square• STACK (absent)• Telpay• TransferWise• Visa• Western Union	Mode de communication : Virtuel (Webex)	Objectif de la rencontre : Permettre à la Banque du Canada de mieux comprendre l'écosystème des paiements de détail et les pratiques actuelles des fournisseurs de services de paiement (FSP).

Ce que nous avons demandé

- Nous avons demandé aux participants :
 - quand la détention des fonds des utilisateurs finaux débute et prend fin;
 - si et comment les fonds des utilisateurs finaux sont investis;
 - comment est prévu le montant des fonds d'utilisateurs finaux qui seront détenus;
 - ce qu'ils pensent des concepts relatifs au risque opérationnel, sur lesquels la discussion se poursuivra à la prochaine réunion.
- On trouvera dans le guide de discussion correspondantes le libellé précis des questions qui ont été posées.

Ce qu'on nous a dit

- L'interprétation proposée concernant la détention de fonds est généralement exacte, mais certains participants ont exprimé des réserves quant à l'utilisation du terme « dette » et souligné l'importance de veiller à ce que la différence entre la détention des fonds d'utilisateurs finaux et le déclenchement de cette fonction soit prise en compte dans le cadre de surveillance.

- Si le schéma simplifié du flux de paiement dans la note de discussion est exact pour certains participants, il n'est pas représentatif des opérations de tous les FSP concernant la détention des fonds des utilisateurs finaux.
 - Les principaux facteurs susceptibles de modifier le flux de paiement sont les suivants : regroupement des paiements, préfinancement et octroi de crédit, opérations de paiement demandées par les utilisateurs finaux, et recours à des mandataires.
- La réception des fonds est un bon indicateur qu'un FSP a commencé à détenir les fonds d'utilisateurs finaux, tandis que les messages ou instructions de paiement provenant du FSP sont un bon indicateur que celui-ci ne détient plus les fonds.
 - Les participants ont souligné l'importance d'avoir des indications claires sur le moment où commencent et se terminent les obligations de protection des fonds des utilisateurs finaux, en particulier si des exigences de protection s'appliquent lorsqu'un FSP accorde un préfinancement ou un crédit pour des opérations avant de recevoir les fonds des utilisateurs finaux du payeur.
- Les systèmes de paiement traditionnels et les institutions financières réglementées ont mis en place des règles pour protéger les fonds des utilisateurs finaux lors de leur traitement, de leur compensation ou de leur règlement.
- La plupart des participants investissent les fonds des utilisateurs finaux, principalement dans des produits liquides et à faible risque, et signalent que la prise en compte du risque de crédit, de liquidité et de change est une pratique normale.
 - Les participants utilisent leurs institutions financières pour effectuer ces investissements de manière opérationnelle.
 - Les participants ont indiqué que les activités d'investissement sont généralement réglementées par les lois locales, et qu'il serait donc préférable d'harmoniser les exigences avec les normes internationales.
- Les participants prévoient en général leurs besoins en liquidités et le montant des fonds d'utilisateurs finaux qui seront détenus sur un horizon de 3 à 12 mois.
 - Les participants ont à leur disposition des mécanismes pour accéder à des liquidités supplémentaires si le volume des demandes de paiement est plus grand que prévu. La facilité d'accès à ces mécanismes dépend de la taille ou des perspectives de croissance du FSP.
 - D'un point de vue opérationnel, le FSP sait quel est le montant total des fonds des utilisateurs finaux détenus à la fin de chaque jour ouvrable.
- Les participants ont exprimé une forte préférence pour des exigences en matière de risque opérationnel qui soient conformes aux normes internationales. La plupart des participants suivent actuellement la norme ISO 27001 ou les normes de sécurité des données de l'industrie des cartes de paiement.
- Les participants ont réaffirmé que les exigences de gestion du risque opérationnel doivent être claires tout en étant mises en balance avec le besoin de flexibilité ou d'optionalité (par exemple, pour atteindre les objectifs de différentes manières).

Les prochaines étapes

- La Banque du Canada continuera d'appuyer Finances Canada dans l'élaboration d'options visant la protection des fonds des utilisateurs finaux et la gestion du risque opérationnel en vertu du cadre de surveillance des paiements de détail.
- Certains participants communiqueront, de façon confidentielle, de plus amples renseignements sur leurs flux de paiement à la Banque du Canada, qui tiendra compte de ces flux dans les futurs travaux d'élaboration des politiques.
- La discussion sur les concepts relatifs au risque opérationnel se poursuivra à la prochaine réunion du Comité.